

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 989

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 78 DECIES C**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 78 *decies C*, introduit au Sénat, qui scinde la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et en confie la répartition essentiellement au préfet de département.

Scinder la DSIL en deux parts heurterait la logique de cette dotation. L'échelle régionale est la plus pertinente pour pouvoir concentrer les subventions sur des projets structurants.